



ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT A BOURSE

Ce dispositif permet à votre droit à bourse d'être étudié automatiquement, sans avoir à déposer un dossier papier à chaque rentrée scolaire.

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

- J'ai la charge effective de l'enfant que j'inscris
- Mon enfant figure sur mon avis d'imposition.
- Je suis le payeur de la scolarité auprès de l'établissement.

Si l'enfant apparaît sur les deux avis d'imposition des parents, un seul parent peut effectuer la demande de bourse.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Vous n'aurez plus à compléter le formulaire CERFA en début d'année scolaire.
- Votre droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque rentrée.
- Vous gagnez du temps et simplifiez vos démarches administratives.
- Une seule autorisation donnée aujourd'hui est valable jusqu'à la Terminale

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Pour bénéficier de l'étude automatique :

1. Complétez le formulaire « Étude automatique du droit à bourse » (page suivante).
2. Cochez la case donnant votre consentement.
3. Complétez et signez la procuration annuelle (3ème page).

Si vous donnez votre consentement, celui-ci sera valable jusqu'à la Terminale.
Vous n'aurez plus de dossier de bourse à déposer chaque année.

⚠ Aucun dossier de bourse ne pourra être pris en compte sans procuration signée.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

Les informations demandées figurent dans les pages suivantes.

Vous devrez renseigner le nom de l'élève et les informations de votre état civil.

⚠ IMPORTANT

Pour que l'automatisation fonctionne :

- Les informations renseignées doivent être strictement identiques à celles figurant sur votre avis d'imposition.
- Vous devez impérativement effectuer votre déclaration d'impôt chaque année dans les délais prévus (avril-mai).

En l'absence de déclaration d'impôt ou en cas de données non conformes, l'automatisation ne pourra pas être réalisée. Dans ce cas vous serez dans l'obligation de faire une demande de bourse papier.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement : _____

Date de dépôt de ce formulaire dans l'établissement : ____ / ____ / ____

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE - RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Attention, les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), le service des bourses de votre académie peut étudier si vous avez **droit à une bourse pour l'année scolaire 2026-2027**. Pour cela, remplissez les informations ci-dessous : les personnes qui étudieront votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale.

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée 2026 et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire 2026-2027**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

☐ **Oui, j'accepte** l'étude automatique de mon droit à bourse.

☐ **Non, je refuse.**

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque *

L'élève :

Nom de famille* : _____ Prénom* : _____

Vous même :

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) : _____

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?*

☐ Oui ☐ Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : _____ Sa civilité* : Mme ☐ M. ☐

Son nom d'usage (2) : _____

Son prénom 1* (3) : _____ Son prénom 2 : _____ Son prénom 3 : _____

Sa date de naissance* : ____ / ____ / ____ Son pays de naissance* : _____

Son département de naissance* (4) : ____ Sa commune de naissance* (4) : _____

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

Ce document est à conserver par l'établissement.

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement (1) : _____

UAI : _____

Département : _____

PROCURATION ANNUELLE

Paie ment des bourses nationales de collège ou de lycée

Année scolaire 2026 / 2027

Si la bourse vous est attribuée, vous pouvez décider qu'elle soit directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer la contribution des familles et les frais de restauration scolaire.

Pour cela, **remplissez et signez** cette procuration au représentant légal de l'établissement.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

adresse :

code postal : commune

agissant en tant que (2) : père ☐ ou mère ☐ ou représentant légal de l'enfant ☐

nom et prénom de l'élève :

en classe de : pour l'année scolaire 2026 / 2027

autorise

Cadre à compléter par l'établissement

Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement.....;

agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse nationale de collège ou de lycée attribuée à l'élève nommé plus haut.

Cette autorisation implique que le représentant légal de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement ;
- me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de l'élève nommé plus haut, après déduction de la contribution des familles et des frais de restauration scolaire à la fin de chaque trimestre.

A....., le ____

Signature du responsable de l'élève

A....., le ____

Signature du représentant légal de l'établissement

Cette procuration est à transmettre par l'établissement au service académique des bourses.

(1) Nom, adresse exacte de l'établissement ou cachet de l'association de gestion.

(2) Cocher la case correspondante.